Département de l'Yonne Arrondissement d'Auxerre Commune d'ANDRYES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

<u>Présents</u>: Mesdames Catherine GUYARD; Marine PINON; Martine STEIN; Messieurs; Florian BIZARD; Thierry DELHOMME; Jean-Marc LÉGER; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées :

Madame Élodie FLEURY (pouvoir à Monsieur Florian BIZARD) ; Monsieur Jean BEYRAND (pouvoir à Monsieur Thierry DELHOMME) ; Marie-Caroline BLANCHOT

Absent non excusé : Monsieur Jérôme FAVIER.

Monsieur Florian BIZARD est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2024;
- Délibération portant Subvention de la classe découverte d'Étais-la-Sauvin ;
- Délibération portant autorisation de changement d'hébergeur du site internet de la mairie;
- Délibération portant subvention à l'association C7Lieux ;
- Délibération portant proposition d'achat d'un terrain au profit de la commune ;
- Délibération portant approbation du compte de gestion 2023 ;
- Délibération portant approbation du compte administratif 2023 ;
- · Délibération portant affectation des résultats 2023 ;
- Délibération portant fixation des taux des taxes locales directes ;
- Délibération portant approbation du budget primitif 2024;
- Délibération portant délégation au maire pour souscrire un emprunt pour l'aménagement de la mairie (accès PMR, espace APC, salle des mariages, salle de réunion);
- · Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19h30

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

<u>Délibération portant Subvention de la classe découverte d'Étais-la-Sauvin</u>
L'école d'Étais-la-Sauvin a fait une demande de subvention pour les 12 enfants habitants la commune, dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte en juin en Loire-Atlantique.

Le conseil accepte à l'unanimité le règlement de la subvention, soit 1 884,00 € pour ce voyage scolaire.

<u>Délibération portant sur autorisation de changement d'hébergeur du site</u> internet de la mairie

Le site de la mairie est actuellement hébergé sur une plateforme dont la prise en main est particulièrement compliquée. Aussi, pour simplifier la gestion et la mise à jour du site internet, il est proposé de passer sur la plateforme Campagnol, qui a été mise en place par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Le conseil accepte à l'unanimité le changement de plateforme.

Délibération portant subvention à l'association C7Lieux

L'association C7Lieux est intervenue à sa demande en 3 occasions, afin de créer du lien au sein de la commune, par différentes actions (jeux, discussions, soupe partagée). Pour financer ses actions, l'association a fait une demande de subvention à hauteur de 500,00 €. Étant donné que l'association n'est pas de la commune, la demande est jugée un peu trop haute. Monsieur le Maire propose une subvention de 150,00 €.

1 Contre - 1 Abstention - 7 Pour

<u>Délibération portant proposition d'achat d'un terrain au profit de la</u> commune

Un administré a fait une proposition de vente auprès de la mairie pour deux parcelles : un jardin dans la continuité de la salle des fêtes et un bois situé route de Ferrières, pour un montant global de 5 500,00 €.

Le conseil souhaite plus d'information quant à la valeur du bois. Il sera demandé à l'ONF de l'estimer. La décision finale sera prise au prochain conseil.

Délibération portant approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion ne suscite aucune remarque et est approuvé par le conseil à l'unanimité.

Délibération portant approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le CA est présenté par le Premier Adjoint, Thierry Delhomme.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2023	484 813,59 €	-79 141,79 €
Recettes 2023	436 239,97 €	336 746,23 €
Résultat de l'exercice 2023	-48 573,62 €	257 604,44 €
Report 2022	302 178,09 €	-237 227,34 €
Résultat de clôture 2023	253 604,47 €	20 377,10 €

Le compte administratif, identique au compte de gestion, ne suscite aucune remarque et est approuvé par le conseil à l'unanimité des membres présents.

Délibération portant affectation des résultats 2023

L'affectation du résultat 2023 est présenté ainsi :

Restes à réaliser (investissement) -34 778,13 €
Restes à recevoir (investissement) 7 766,00 €

Le fonctionnement est en excédent de 253 604,47 €. L'investissement est en déficit de 6 635,03 €.

Un virement au 1068 est à réaliser à partir du fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de l'investissement pour 6 635,03 €.

Le total définitif du fonctionnement est donc de 246 969,43 €.

Le conseil municipal adopte l'affectation du résultat 2023 à l'unanimité.

Délibération portant fixation des taux des taxes locales directes

En raison de l'inflation qui touche autant les collectivités que n'importe quel acteur économique, et notamment les dépenses liées à l'énergie, Monsieur le Maire propose une augmentation des taux d'imposition pour les taxes locales directes.

L'assiette de base a augmenté de 3,9% au niveau national.

La Communauté de Communes s'est engagée à ne plus faire d'augmentations sur l'assiette qui lui revient.

Par ailleurs, la loi de finances permet pour cette année de n'augmenter que la taxe d'habitation, qui ne concerne que les résidences secondaires.

Trois propositions sont faites:

- augmenter uniquement la taxe d'habitation, pour les résidences secondaires (maximum 5%)
- augmenter la taxe d'habitation à 5% et pour les taxes sur le bâti et le non bâti à hauteur de 4%
- augmenter la taxe d'habitation à 5% et pour les taxes sur le bâti et le non bâti à hauteur de 6%

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité pour augmenter la taxe d'habitation à 5% et pour les taxes sur le bâti et le non bâti à hauteur de 4%.

Délibération portant approbation du budget primitif 2024

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.

<u>Délibération portant délégation au maire pour souscrire un emprunt pour l'aménagement de la mairie (accès PMR, espace APC, salle des mariages, salle de réunion)</u>

Sur l'avis du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), un emprunt est à privilégier pour la réalisation des travaux envisagés en 2024 pour améliorer l'accueil de tous au sein de la mairie par un accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite avec la création d'une rampe d'accès, et de l'Agence Postale Communale (APC) qui pourra être transférée au rez-dechaussée de la mairie).

Le conseil municipal autorise le Maire à souscrire un emprunt pour les travaux d'aménagement de la mairie. Cet emprunt a été inscrit au budget 2024 à hauteur de $100\ 000,00\ \epsilon$.

Questions diverses

- Le nouveau tracteur tondeuse est arrivé et est opérationnel pour les tontes.
- Cérémonie du 8 mai : rendez-vous au cimetière à 10h30. Un vin d'honneur sera offert à la mairie à l'issue de la cérémonie.

République Française

- Une vente de bois de sapins a été réalisée par l'ONF au profit de la commune pour la somme de 13 221,00 €. Une seconde vente de bois devrait être réalisé en juin, pour du chêne et du hêtre.
- Des chenilles processionnaires du pin sont descendues des arbres. Tout traitement est inefficace à ce stade. L'aire de jeux est fermée pour la semaine du 8 au 14 avril et il convient de s'assurer qu'enfants et animaux n'entrent pas en contact avec les chenilles. Un traitement sera réalisé à l'automne par une entreprise spécialisée.
- Réinstaller la table de pique-nique sur la place Gérard Bourdier à Fontenailles. Voir si possibilité de l'installer plus près de la mare.

La séance est levée à 21h50.

Prochain conseil: lundi 6 mai 2024 à 19h30.

Le secrétaire de séance

Florian BIZARD

Le Maire Jean-Marc LÉGER